

cœur et le cancer. Le Canada contribue bénévolement à la Campagne d'éradication de la variole, grâce à laquelle l'OMS est en voie d'éliminer cette maladie de la surface du globe. Il contribue aussi au Programme de recherche et de formation à la recherche en reproduction humaine. Enfin, il s'est engagé à fournir pendant six ans 500 000 \$* par année au Programme de lutte contre l'onchocercose (cécité des rivières) en Afrique occidentale. Le budget de travail de l'OMS pour l'année 1979 est de 182 730 000 \$**, la quote-part du Canada s'élevant à 6 574 352 \$*, soit à 3.1 p. cent.

L'*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO), dont le siège est situé à Paris, s'efforce de promouvoir la coopération et la compréhension internationales dans les domaines qui l'intéressent. Notamment, elle met en œuvre des programmes destinés à accroître les services d'éducation. En 1976, le Canada lui a versé une quote-part de 3 403 416 \$*, soit 3.15 p. cent de son budget, ainsi qu'une contribution supplémentaire de 223 650 \$** pour l'aider à combler un déficit. Le budget net pour l'exercice biennal 1977-1978 s'élève à 224 413 000 \$**, la part du Canada étant fixée à 6 812 638 \$* durant cette période.

L'*Organisation de l'Aviation civile internationale* (OACI), installée à Montréal, a pour fonctions d'établir des normes et des règlements internationaux en matière d'aviation civile et de promouvoir le développement et l'organisation du transport aérien international. Elle a participé activement aux efforts visant à trouver une solution au pro-

blème des détournements aériens. Les programmes de l'OACI sont axés sur l'accroissement de la sécurité, la simplification des formalités relatives aux voyages et au transport aériens internationaux et l'aide aux pays qui désirent se doter de réseaux aériens. Le budget pour l'année 1978 s'élève à 22 823 000 \$**. Le Canada a versé à l'OACI 578 000 \$*, soit une quote-part représentant 2.21 p. cent.

L'*Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime* (OMCI), qui a son siège à Londres, a l'un des programmes les plus modestes des institutions spécialisées. Créée pour faciliter la coopération des gouvernements en matière de navigation maritime, celle-ci étant considérée sous tous ses aspects techniques, l'OMCI s'efforce également de faire adopter les normes de sécurité et d'efficacité les plus élevées possible et de mettre un terme aux mesures discriminatoires et aux restrictions inutiles imposées par les gouvernements. Le budget approuvé pour l'exercice biennal 1978-1979 est de 12 661 300 \$**. La quote-part du Canada, se chiffrait à environ 110 000 \$*, soit 0.74 p. cent.

L'*Union internationale des télécommunications* (UIT), la plus ancienne des institutions spécialisées, est chargée de réglementer, coordonner et organiser les télécommunications internationales dans les secteurs de la téléphonie, de la télégraphie et de la radiodiffusion. S'efforçant de rendre les services de télécommunications accessibles à tous les pays, elle coopère avec ceux qui désirent se doter de réseaux de télécommunications. Son budget s'est